

Calendrier des opérations 2022Déroutement de la scolarité dans le 1^{er} Degré
Enseignement Public

DATES	NATURE DES OPÉRATIONS	INTERVENANTS
Jusqu'au vendredi 18 mars 2022	Réunion des conseils de maîtres « personnalisation des parcours » pour étude des redoublements et raccourcissements de la durée du cycle d'enseignement éventuels. Transmission des propositions de redoublements et raccourcissements de la durée du cycle d'enseignement aux IEN de circonscription	Directeur d'école
Mardi 5 avril 2022	Étude des dossiers en commission de personnalisation des parcours par les IEN de circonscription. Retour aux écoles des avis des IEN de circonscription	IEN de circonscription
Jusqu'au vendredi 15 avril 2022	Réunion des conseils de maîtres pour révision éventuelle des propositions après avis des IEN Dans le logiciel ONDE modifier le calendrier des décisions de passage et enregistrer les propositions de passage au regard des propositions des conseils de maîtres Notification aux responsables légaux des <u>propositions</u> des conseils des maîtres (fiche ONDE « Poursuite de la scolarité – Proposition ») Les responsables légaux disposent de 15 jours pour faire connaître leur réponse	Directeur d'école
<i>Vacances scolaires du vendredi 15 avril au lundi 2 mai 2022</i>		
Jusqu'au mardi 3 mai 2022	Retour des décisions des responsables légaux (acceptation ou absence de réponse = décision définitive)	Responsables légaux des élèves
Jusqu'au lundi 16 mai 2022	Réunion des conseils de maîtres pour étude des propositions refusées par les responsables légaux. Dans le logiciel ONDE modifier les décisions de passage au regard des décisions des conseils de maîtres Notification aux responsables légaux des <u>décisions</u> des conseils des maîtres (fiche ONDE « Poursuite de la scolarité - Décision ») - Uniquement pour les dossiers étudiés Les responsables légaux disposent à nouveau de 15 jours pour former un recours qui sera examiné par la commission départementale d'appel	Directeur d'école
Jusqu'au vendredi 3 juin 2022	Retour des décisions des responsables légaux et saisie des décisions de passage dans ONDE	Responsables légaux des élèves
Jusqu'au vendredi 10 juin 2022	Transmission aux IEN de circonscription des dossiers complets des élèves pour lesquels un recours est formulé	Directeur d'école
Jusqu'au mercredi 15 juin 2022	Transmission à la DSDEN des dossiers pour lesquels un appel est formulé	IEN de circonscription
Jusqu'au mardi 21 juin 2022	Transmission aux directeurs d'écoles des invitations des représentants légaux des élèves à la commission départementale d'appel pour remise en main propre	DSDEN 58
Mardi 28 juin 2022	Commission départementale d'appel	DSDEN 58
À compter du vendredi 1 juillet 2022	Transmission aux directeurs d'école et aux responsables légaux des notifications de décision définitive de passage, de redoublement ou de raccourcissement de la durée du cycle d'enseignement- Finalisation de la saisie dans ONDE des décisions prises suite au déroulement de la commission départementale d'appel	DSDEN 58